L’ONSSA met en service un centre de relation pour les consommateurs

Compte Test - 2012-01-05 06:00:00 - Vu sur pharmacie.ma

Après les associations de protection de consommateurs et la loi 31-08 votée il y a quelques mois, les consommateurs marocains disposent, désormais, d'un Centre de relation mis en service par l'Office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires (ONSSA) qui exerce, pour le compte de l'État, les attributions relatives à la protection de la santé du consommateur et à la préservation de la santé des animaux et des végétaux. Ce centre est un moyen de communication mis à la disposition des consommateurs afin de répondre à leurs demandes d'informations concernant la salubrité et le contrôle sanitaire des produits alimentaires, de recueillir leurs réclamations et d'être toujours à leur écoute. Il est accessible via le numéro de téléphone bleu 080 100 36 37 du lundi au vendredi de 9h à 15h. Le Centre de relation propose de recevoir les réclamations concernant les non-conformités sanitaires (achat d'un produit périmé, défaut d'étiquetage, produits impropres à la consommation, conditions d'hygiène et de conservations des produits alimentaires dans les points de vente contrôlés...). En cas de plainte, le Centre enregistre celle-ci, l'achemine à la structure technique concernée pour le traitement et se charge également de son suivi. Pharmacies.ma - 5 janvier 2012